

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2024

---

ENCADRANT L'INTERVENTION DES CABINETS DE CONSEIL PRIVÉS DANS LES  
POLITIQUES PUBLIQUES - (N° 366)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CL130

présenté par  
M. Millienne

-----

### ARTICLE 11

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« actions menées au profit des personnes morales relevant des catégories mentionnées à »

les mots :

« prestations de conseil qui relèvent du champ d'application de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.